



## « L'ÉCOLE VA BIEN », MAIS À QUELS PRIX ?

### Considérant :

- Les accords entre le DIP et les associations représentatives du personnel enseignant de 2013 et ceux de 2016, qui garantissent, notamment, l'organisation du temps de travail, le respect des effectifs maxima, le statut unique ;
- Les manques de postes alloués dans les établissements pour le personnel enseignant, mais aussi pour le personnel administratif et technique ;
- Les résultats de l'enquête « Comment va l'école ? » sur le bien-être du personnel ;
- Les velléités du DIP d'augmenter le « temps présence élève » du personnel enseignant à travers le projet de directive sur le temps de travail ;
- Le manque de soutien et de reconnaissance par la hiérarchie du DIP envers le personnel ;
- L'augmentation progressive, mais significative du temps d'enseignement des MDAS depuis la suppression des heures spécifiques, à travers notamment le durcissement incessant du traitement de leurs mandats ;
- La volonté affichée d'augmenter le « temps présence élève » des éducateurs et éducatrices ;
- L'implication active du Conseil d'État dans le soutien de la loi 11926 qui vise à raccourcir le temps de formation initiale des enseignant-es du primaire ;
- Les velléités signifiées à travers le PFQ du Conseil d'État d'augmenter de deux périodes d'enseignement l'horaire des enseignant-es du cycle d'orientation ;
- L'augmentation démographique, le manque de bâtiments et de classes, la croissance des besoins et le manque de place provoquant des réalités inconfortables voire dangereuses dans les écoles genevoises;

### L'assemblée du personnel enseignant et éducatif genevois réunie pour la première fois s'oppose fermement à ces attaques multiples visant tous les ordres d'enseignement qui fragilisent toute l'école publique genevoise. Elle exige :

- Le respect des accords de 2013 et ceux de 2016 qui garantissent, notamment, l'organisation du temps de travail, le respect des effectifs maxima, le statut unique ;
- Le rattrapage des postes refusés ces dernières années par le Grand Conseil pour faire face correctement à l'explosion démographique ;
- La reprise de discussions ouvertes et constructives pour la directive sur le temps de travail ;
- Le respect du règlement du statut et l'application stricte des articles concernant le « temps présence élèves » des enseignant-es de tous les ordres d'enseignement ;
- La suppression des spécificités propres à une catégorie d'enseignant-es servant à abaisser la classe salariale ;
- L'ouverture de véritables discussions pour une amélioration structurelle des conditions de travail des maître-ses des disciplines artistiques et sportives (MDAS) ;
- Un « temps présence élèves » de 24h par semaine des éducateurs et éducatrices ;
- Le retrait de la mesure du PFQ d'augmenter de deux périodes d'enseignement l'horaire des enseignant-es du cycle d'orientation;
- Un vrai engagement du Conseil d'Etat et des communes à adapter les bâtiments scolaires afin de garantir des conditions d'apprentissage correctes pour tous les élèves et par tous les temps.

**L'assemblée, réunie pour défendre une école publique gratuite, juste et égalitaire mandate les associations professionnelles et les syndicats afin de s'opposer, par tous les moyens de lutte nécessaires, à toutes dégradations des services et des conditions de travail.**